

Commune d'Aixe-sur-Vienne

Arrêté du Maire

N° 4/2025

Objet : Mandataire régie de recettes de la Piscine Municipale

Le Maire d'AIXE SUR VIENNE,

Vu l'arrêté N°2/2018 en date du 29 janvier 2018 instituant une régie de recettes pour la piscine municipale,

Vu l'avis du comptable assignataire en date du 7 février 2025

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 10 février 2025

Vu l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 10 février 2025

ARRÊTE :

Article premier :

Madame Flora CANGUILHEM, née le 17 mars 2003 à TOULOUSE, résidant 6 allée Jean Claude Savary à AIXE SUR VIENNE est nommée mandataire de la régie de recettes de la piscine municipale du 22 février au 31 décembre 2025 avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 2 :

Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal.

- Il doit les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

Article 3 :

Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

A Aixe-sur-Vienne, le 10/02/2025

Signature de l'autorité
qualifiée pour nommer le
régisseur



Le Maire

René ARNAUD

Signatures du régisseur et du mandataire
suppléant précédées de la formule
manuscrite « vu pour acceptation »

*vu pour
acceptation*

*vu pour
acceptation*

Signature du mandataire précédée de la
formule manuscrite « vu pour acceptation »